



Entretien avec MSF: la suspension par la Cour suprême israélienne de l'interdiction aux 37 ONG n'apportera pas de soulagement

## Description

L'Agence Média Palestine s'est entretenue avec Claire Nicolet, coordinatrice des urgences de Médecins Sans Frontières (MSF) à Gaza, pour comprendre les conséquences de la décision de la Cour suprême israélienne de suspendre l'interdiction à 37 ONGs de pénétrer dans Gaza.

Par l'Agence Média Palestine, le 3 mars 2026



La cour suprême de justice israélienne a suspendu, vendredi dernier, la décision du gouvernement israélien d'interdire à la bande de Gaza pour 37 ONGs humanitaires.

C'est un nouveau rebondissement dans cette affaire, qui peine à masquer cependant l'irrévocable volonté israélienne de détruire la vie des Palestiniens dans l'enclave, après plus de deux ans de campagne génocidaire.

Depuis un an les autorités israéliennes, sous couvert d'un nouveau système d'enregistrement, exigent des organisations humanitaires opérant à Gaza qu'elles fournissent des données confidentielles sur leur personnel palestinien, ce que 37 ONGs ont refusé

de faire car cette demande contrevient aux principes humanitaires et au droit international.

En réponse, Israël a annoncé l'interdiction, au 1er janvier 2026, de ces 37 ONGs, soulevant une indignation internationale sans pour autant susciter de sanctions ou mesures coercitives. Malgré de nombreux appels alertant sur la situation catastrophique que cette interdiction risquait d'aggraver, le personnel et matériel de ces ONGs ont été interdits de passer la frontière à partir du 1er janvier.

C'est une pétition, déposée par 17 groupes internationaux, qui a remis en question cette interdiction directement auprès de la Cour suprême israélienne. Celle-ci a alors décidé d'une suspension temporaire de la situation, jusqu'à l'audition des oppositaires de la pétition, sans fournir de calendrier ni de directives précises.

Pour comprendre ce qu'implique cette décision, l'Agence Média Palestine est entretenue avec Claire Nicolet, coordinatrice des urgences de Médecins Sans Frontières (MSF) à Gaza.

« On a le sentiment que ça ne va rien changer, ou presque », nous explique-t-elle. « La situation reste celle que nous avons connue en janvier-février. Notre personnel sur place n'est pas considéré comme illégal, c'est en cela que réside la bonne nouvelle. Mais pour le reste, nous ne sommes pas autorisés à faire transiter du matériel, et notre personnel international ne peut pas passer. »

« Ce n'est donc pas une levée des restrictions mais un gel de la situation, or cette situation est catastrophique. »

« Cette décision de la Cour est une surprise, nous ne nous attendions pas à ce que notre pétition soit retenue, c'était donc une surprise positive, mais rien n'est garanti. Combien de temps cela prendra-t-il, et pour quelle décision finale, nous ignorons tout à ce stade. »

« Et pendant ce temps à Gaza, la situation reste catastrophique, avec des personnes qui vivent dans des conditions de vie inimaginables, dans des tentes de mauvaise qualité ou des bâtiments sur le point de s'effondrer, toujours plus resserrés dans la bande de Gaza, dont plus de la moitié du territoire est désormais contrôlé par Israël. »

« Il n'y a pas assez d'eau potable, le système de santé n'est pas remis sur pied, et chaque jour les hôpitaux reçoivent de nouveaux blessés et de nouveaux morts, suite à des attaques de l'armée israélienne. »

« C'est difficile même d'expliquer », poursuit Claire Nicolet, elle-même de retour de Gaza depuis jeudi dernier. « Les gens sont dans une situation de survie permanente. »

« Ce qu'on peut retenir donc de cette décision de la Cour suprême, c'est qu'elle intervient tard, alors que la totalité des travailleurs étrangers des 37 organisations sont déjà sortis et ne peuvent plus entrer. Et si nous poursuivons nos activités sur place, nous avançons avec une épée de Damoclès par-dessus nos têtes, menacés de voir du jour au lendemain réduire nos activités ou de les cesser. »

â??Tout cela, dans une pÃ©riode oÃ¹ lâ??on devrait observer une augmentation de lâ??aide, en vertu de lâ??accord de cessez-le-feu et de lâ??urgence humanitaire. Mais câ??est lâ??inverse qui se produit.â?•

**date crÃ©e**

2026/03/03